

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 26 janvier 1873

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 janvier 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur le brevet du moulage mécanique et sur les expériences à faire avec un nouveau « séparateur ».

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (13)

Collation 3 p. (38r, 39r, 40v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

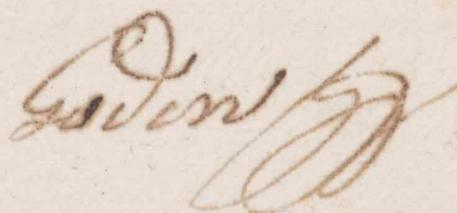
Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

duction temporaire en
vertu de la loi sur les
constructions navales,
ou d'introduction faite
en vertu des décrets de
janvier 1870

J'ai perdu de vue ce
point de la question, et
si l'agissait de constructions
navales, cela pourrait
informer le pignement de
Verrières. Mais M. M.
Schneider ne faisant pas
de constructions navales, il
me paraît difficile qu'ils
aient demandé des pouvoirs
dans ce but.

Veuillez agréer, Monsieur
mes très parfaites civilités



Versailles 16 Janvier 93

Cher Monsieur Grebel,

C'est par oublie involontaire
que j'ne vous ai pas retourne
la description. Je le fais
aujourd'hui, vous priant de
remarquer que j'ai nume-
roté les clinées afin de
repartir le 3^eme après le
13^eme. J'en ai en outre
ajouté 9 autres et fait
quelques petites corrections.

Dopez-vous très longtemps
pourriez j' pourvoir déposer le
Prest du mouillage mécanique
comme j'devrai me mettre en
mesure au sujet de la
description, pour le moment

où nos dessins seront
prêts.

Vous me me dites "pas
où ont été faites les capé-
taines du nouveau
département". Je crois
qu'il y a une erreur de
votre part dans les
quantités de cendre qu'on
fait chaque jour. La
proportion doit en être
beaucoup plus grande que
vous me dites. Nous avons
sans doute expérimenté sur
des charbons d'une qualité
toute particulière, car je crois
qu'il y a au contraire des
charbons qui donnent 2
parties de cendre pour 1 partie
d'ocarbilles. Si le nouveau
département empêchait cela.